Dans le paysage des associations agréées de sécurité civile (AASC), l’Ordre de Malte peut légitimement faire figure de **doyen incontesté**. En effet, aujourd’hui actif dans 120 pays, ce dernier est **riche de 900 ans d’histoire**, reflétés dans son appellation originale : « **Ordre Militaire Souverain Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte** ». Cet ordre à la fois religieux et laïc a été fondé en 1113, à Jérusalem, avec pour mission de **porter secours aux faibles et aux malades**. A ce titre, il se veut neutre, impartial et apolitique. Son histoire pourrait se lire comme un roman.

Une histoire écrite en parallèle des tumultes de l’Histoire

Dès le XIème siècle, vers **1048**, la communauté religieuse des **Hospitaliers de Saint-Jean** crée l’Hôpital de Jérusalem afin d’y **soigner les nécessiteux « sans distinction de religion, d’origine ou d’âge** ». En 1113, grâce à l’action de son **fondateur et premier Maître, Gérard dit Bienheureux**, une **bulle pontificale** signée par le pape Pascal II institue la **congrégation de l’Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem** en ordre religieux laïc. A son œuvre hospitalière initiale, l’Ordre doit rapidement ajouter la **défense militaire des malades et des pèlerins ainsi que de ses centres médicaux et de leurs routes d’accès**. Dans une optique plus large, la défense de la foi devient une nouvelle mission. C’est à cette époque que l’Ordre adopte la **Croix blanche à huit pointes** comme symbole, toujours arboré aujourd’hui.

Lors de la **chute de Saint Jean d’Acre, en 1291**, les Hospitaliers choisissent de s’établir à **Chypre**. Ils y construisent des hôpitaux et y **développent une flotte à même de protéger les pèlerins durant leurs voyages**. Toutefois l’instabilité politique de l’île les poussent à considérer l’**île de Rhodes** comme un lieu plus approprié pour y établir un siège pérenne, où ils s’installent en 1307 avant de l’acquérir en totalité en 1310. Ainsi installé, l’Ordre connaît une période florissante. En vertu des **actes pontificaux** qui garantissent son indépendance, il **développe sa force armée** grâce à un afflux de chevaliers et nobles de toute l’Europe, **renforce sa puissance navale**, nomme des ambassadeurs et **s’affirme comme acteur international**.

Cependant en 1523, après six mois de combats et d’un siège sanglant, l’Ordre est défait par le sultan **Soliman le Magnifique** et doit abandonner l’île de Rhodes. **En 1530, l’empereur Charles Quint cède à l’Ordre l’île de Malte.** Il est établi la

même année que ce dernier demeurera **neutre** dans les conflits entre nations chrétiennes.

En 1565, les chevaliers de l’Ordre, conduits par le **Grand Maître Fra’ Jean de la Valette**, s’illustrent lors du **Grand Siège de Malte**, considéré comme un tournant décisif dans les visées expansionnistes de l’empire ottoman. Leur valeur militaire est une nouvelle fois démontrée lors de la **bataille navale de Lépante** en 1571.

A la fin du XVIIIe siècle, afin de respecter sa **règle de neutralité dans les conflits entre Chrétiens**, l’Ordre est contraint d’abandonner Malte, occupée en raison de sa position stratégique par **Napoléon Bonaparte**. Les chevaliers de Saint-Jean sont alors secourus par le tsar Paul Ier, qui deviendra d’ailleurs Grand Maître de l’Ordre.

En 1834, l’Ordre installe son siège à Rome avec la bénédiction du Saint-Siège pour se concentrer de nouveau sur sa vocation première, l’assistance aux pauvres et aux malades.

Aux XIX et XXe siècles, l’Ordre se modernise en profondeur. **Les premières associations nationales voient le jour**. En Allemagne d’abord, en 1859, puis en 1875 en Grande-Bretagne. **L’Ordre de Malte France a été créé en 1927**, il compte actuellement **2 174 salariés et plus de 10 500 bénévoles répartis entre 111 délégations départementales**.

L’assistance et le secours aux blessés et nécessiteux demeurent aujourd’hui la mission première de l’Ordre de Malte et est exercée partout dans le monde, déclinée en diverses actions, portées par ses représentations nationales autant que ses instances internationales. Au cours des siècles, l’Ordre aura joué un **rôle notoire dans le développement des structures hospitalières autant que de la médecine et de son apprentissage via notamment son école d’anatomie puis une faculté de médecine**, fondées au XVIe siècle. L’Ordre contribua en particulier au **développement de l’ophtalmologie et de pharmacologie**.

Les missions de l’Ordre de Malte France aujourd’hui

- **Lutte contre l’exclusion**

Face à l’**aggravation de la détresse sociale**, l’Ordre de Malte France est engagé

dans une **lutte contre la précarité sous toutes ses formes** avec pour objectif de soutenir la réinsertion d’un maximum de bénéficiaires. En partenariat avec les acteurs étatiques, locaux et associatifs, il met à disposition des **hébergements d’urgence,** propose un **accompagnement à la réinsertion sociale** et fournit une **aide alimentaire**. En partenariat avec le Samu Social, depuis 1993, les bénévoles réalisent des **maraudes** au profit des personnes en situation de rue. Sont également proposés des **soins médicaux**, via des maraudes médicalisées et l’ouverture de dispensaires. Des **accueils de jour** offrent aux personnes en difficultés la possibilité de bénéficier d’un accès à l’hygiène ou encore de conseils en matière d’orientation et réinsertion professionnelle, d’un accompagnement pour leurs démarches administratives.

- **Aide aux migrants et aux réfugiés**

L’Ordre de Malte France offre un soutien aux réfugiés, outre des actions pour fournir vêtements et nourriture, il propose aussi un **accompagnement social et juridique** des personnes déboutées de leur demande de droit d’asile et des personnes retenues dans des centres de rétention administrative.

- **Santé**

Dans la lignée des premières actions menées par les Chevaliers Hospitaliers, l’Ordre de Malte France assure la gestion de **13 établissements spécialisés**, répartis en France, qui permettent d’accueillir des **personnes âgées dépendantes**, notamment atteintes de la **maladie d’Alzheimer**, des **personnes handicapées ou autistes**. L’Ordre de Malte France a également créé des services de **rééducation fonctionnelle au profit des enfants blessés**. Le maître-mot de ses établissements est de permettre un accueil sur mesure, qui permettra à la personne de s’épanouir et/ou de se reconstruire.

- **Formation**

En lien avec ses activités hospitalières, médico-sociales, sociales et de secours aux victimes, l’Ordre de Malte France propose un **panel de formation, à destination des professionnels de santé comme du grand public**. Il dispose ainsi de **huit instituts de formation** sur le territoire national et est acteur de la formation du grand public aux **gestes de premiers secours**, notamment via des formations comme le **PSC**, depuis un arrêté du ministère de l’intérieur datant de 1982.

- **Secourisme**

A l’image de la Croix-Rouge, de la SNSM ou de la Protection Civile, l’Ordre de Malte France est un **acteur de la Sécurité Civile** très présent sur la scène française des premiers secours. Répartis au sein d’une trentaine d’**Unités Départementales d’Intervention de l’Ordre de Malte** (UDIOM), les bénévoles assurent dispositifs prévisionnels de secours (DPS) et renforts auprès du SAMU et des pompiers

Des Chevaliers et des Dames

Si la **noblesse** héritée à la naissance a aujourd’hui été remplacée par celle **acquise par l’éducation et les actes**, certains membres de l’Ordre de Malte portent encore aujourd’hui des titres. Les 13 500 **Chevaliers et Dames de l’Ordre de Malte** sont ainsi aujourd’hui les représentants vivants d’une histoire séculaire transcrite dans la devise **« Tuitio Fidei et Obsequium Pauperum »**, qui se traduit par : **« porter, témoigner et protéger la foi et servir les pauvres et les malades »**.

Investis au sein de l’Ordre et au profit de ses activités, les Chevaliers et Dames s’engagent à vivre de manière exemplaire, selon les principes chrétiens et fondateurs de l’Ordre.

Un outil diplomatique au service de l’humanitaire

Particularité de celui qui est désormais baptisé « Ordre Souverain de Malte », il **dispose d’une personnalité en droit international**. Il est ainsi **doté d’un gouvernement, qui siège à Rome depuis 1834 où il jouit du droit d’extraterritorialité**. Il entretient également des **relations diplomatiques bilatérales avec 110 Etats ainsi que l‘Union Européenne**. Il bénéficie également d’un **statut d’observateur permanent auprès des Nations Unies** et dispose à ce titre d’une représentation au siège de l’ONU à New-York.

Le réseau diplomatique de l’Ordre agit pour soutenir les actions opérationnelles et permet ainsi d’œuvrer pour faciliter la mise en œuvre de programmes médicaux, le transit de matériel sanitaire ou encore la construction à l’étranger de dispensaires et autres infrastructures.

Le **site internet Diplomatie humanitaire et gestion des crises**

internationales – administré par la Fondation française de l’Ordre de Malte est ainsi un **observatoire de référence sur les activités diplomatiques pendant les crises humanitaires et les conflits actuels**.

Source : Ordre de Malte (illustration)

Author: Rescue18